



Volet E

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



14172071

 Déposé au greffe du tribunal
de commerce de LIXHE, division DINANT

 le 30/12/2013
Greffe

Le greffier

N° d'entreprise : 0478.723.308

Dénomination

(en entier) : **LABORATOIRE ROLAND**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : rue de la Tassenière 93 à 5500 Dinant

(adresse complète)

V. FOURNIER
Greffier

Objet(s) de l'acte : augmentation de capital

D'un acte reçu le trente décembre deux mil treize par le Notaire Quentin Delwart, Notaire associé de la société civile professionnelle ayant emprunté la forme d'une société privée à responsabilité limitée dénommée « François Debouche et Quentin Delwart – Notaires associés » ayant son siège social à 5500 Dinant, Avenue Cadoux 3, enregistré à Dinant, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée « LABORATOIRE ROLAND », ayant son siège social à 5500 Dinant, rue de la Tassenière, 93, et immatriculée auprès de la banque carrefour des entreprises et au registre des personnes morales de Dinant sous le numéro 0478.723.308, société constituée suivant acte reçu par le Notaire François Debouche, alors suppléant Maître Henri Mattot notaire à Dinant, le vingt-huit octobre deux mille deux publié par extrait aux annexes du moniteur belge du quatorze novembre suivant sous le numéro 0137720, dont les statuts n'ont plus été modifiés à ce jour.

L'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter capital social de la société d'un montant de trois cents soixante mille (360.000,00) euros pour le porter de dix-huit mille six cents euros (18.600,00 €) à trois cent septante-huit mille six cents (378.600,00) euros et ce par apport d'une somme de trois cent soixante mille (360.000,00) euros, totalement souscrite en espèces, sans création de parts sociales nouvelles. Cet apport a été immédiatement et intégralement souscrit en espèces par Monsieur François ROLAND prénommé.

Ledit apport a été intégralement libéré par un versement en espèces effectué par Monsieur François ROLAND au compte numéro be58 0017 1560 8179 ouvert auprès de la banque « BNP PARIBAS FORTIS », au nom de la société « LABORATOIRE ROLAND », de sorte que cette dernière a, dès à présent de ce chef, à sa disposition une somme supplémentaire de trois cent soixante mille (360.000,00) euros; une attestation de l'organisme dépositaire, visée par l'article 311 du code des sociétés, datée du dernier, est restée annexée à l'acte.

Deuxième résolution

Afin de l'adapter à la situation nouvelle du capital, l'assemblée a décidé de remplacer l'article 5 des statuts afférent au montant du capital par le texte suivant :

« Le capital social est fixé à trois cent septante-huit mille six cents (378.600,00) euros, représenté par cent parts sociales, d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-six euros chacune, intégralement souscrites et libérées à concurrence d'un/tiers au moins.

Si des documents émanant de la société mentionnent un capital social, celui-ci doit être le capital libéré tel qu'il résulte du dernier bilan; si celui-ci fait apparaître que le capital libéré n'est plus intact, mention doit être faite de l'actif net, tel qu'il résulte du dernier bilan. ».

Troisième résolution

L'Assemblée a donné pouvoir à au gérant d'exécuter les présentes résolutions et de coordonner les statuts. Un exemplaire des statuts coordonnés signé par l'un des gérants ou le Notaire instrumentant sera déposé au greffe compétent en même temps qu'une expédition des présentes.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, délivré aux fins d'insertion aux annexes du Moniteur belge.

Déposé en même temps que l'expédition de l'acte du Notaire Quentin Delwart à Dinant du trente décembre deux mil treize et les statuts coordonnés signés par le Notaire Quentin Delwart à Dinant.

François Quentin Delwart, Notaire associé à Dinant.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/09/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature